



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

EXTRAIT DE DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 5 JUIN 2026

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Fax : 03.89.49.94.61
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

Conseil Municipal

Alain ZEMB, Maire, présent
Gilles MIESCH, 1^{er} adjoint, a donné
procuration à Patrick MAURER
Nathalie MOSER, 2^{ème} adjointe,
présente
Patrick MAURER, 3^{ème} adjoint,
présent
Isabelle HECHINGER, 4^{ème} adjointe,
présente
Gérard FURSTENBERGER, présent
Françoise BUHL, présente
Henri BRUNNER, présent
Albert JORDAN, présent
Richard LAURIER, a donné
procuration à Françoise BUHL
Frédéric HUBLER, absent
Céline FOESSEL, présente
Sandrine VONTHRON, présente
Audrey MICLO, présente
Camille SANFILIPPO, présente

Date de la convocation
28 mai 2026

Nombre de membres
En fonction : 15
Présents : 12
Procuration : 2

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

**POINT N°1 DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET
SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES
SENATEURS**

1. Élection des délégués et des suppléants

1.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	14
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	14

Les mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le **quotient électoral** en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués (ou délégués supplémentaires) à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants. Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants.

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Alain ZEMB	14	3	3

1.2. Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe.

Annexe 1 : Liste des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus représentant la commune de NIEDERHERGHEIM

Liste A : 14 voix pour sur 14 votants

Liste nominative des personnes désignées :

Titulaires

Alain ZEMB

Nathalie MOSER-BRUNNER

Gilles MIESCH

Suppléants

Camille SANFILIPPO

Albert JORDAN

Françoise BUHL

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 5 juin 2026

Le Maire, Alain ZEMB

La Secrétaire de Séance,
Adeline MANGIN

